

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage

Le financement de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) en vigueur repose sur une moyenne trop faible de chômeurs, ce qui conduit à des déficits. La révision partielle propose de poser des bases stables à long terme et neutres du point de vue conjoncturel, ainsi que des mesures limitées dans le temps en vue de réduire la dette.

Date limite: 28 mars 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:
SECO – Direction du travail, Protection des travailleurs, Effingerstrasse 31–35,
3003 Berne

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

8 janvier 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFE. Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.2008
Date	
Data	
Seite	52-52
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 263

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.